

COMMUNE DE SAINT SYLVESTRE

BULLETIN MUNICIPAL

AVRIL 2020 N° 1

LE MOT DU MAIRE

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

ELECTIONS MUNICIPALES

ETAT CIVIL

BRULAGE ET COMPOSTAGE

LE MOT DU MAIRE

Prolongation du confinement jusqu'au 11 mai 2020

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Vous avez été nombreux à suivre l'allocution du Président de la République, Monsieur Emmanuel Macron, le 13 avril.

Chaque jour encore, le pays déplore des centaines de morts à cause du COVID-19. Je tiens donc avant tout à avoir une pensée très chaleureuse pour toutes les familles endeuillées. Je souhaite également témoigner ma reconnaissance à toutes celles et ceux qui, en fonction de leur activité, sont au plus près de ce virus. Certains n'ont d'ailleurs pas hésité à proposer leurs services en se rendant dans les régions les plus impactées, bel exemple de solidarité.

Mon soutien va également à tous ceux qui travaillent pour que l'ensemble de la population puisse assurer ses besoins essentiels.

J'adresse un grand merci au personnel communal qui assure les permanences indispensables à la continuité du service public : secrétariat, entretien des biens et de la voirie communale, accueil des enfants des parents réquisitionnés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Merci également à mes adjoints avec lesquels je m'entretiens des affaires à traiter semaine après semaine.

Des progrès dans la limitation de la propagation ont été enregistrés et ces bonnes nouvelles sont en lien direct avec le confinement qui a été respecté par chacun de nous partout dans l'hexagone et dans notre commune.

Merci à toutes et à tous pour votre sérieux. Je suis heureux que chacun ait pris conscience de l'importance et du respect des gestes barrières ainsi que du confinement.

Certains d'entre vous peuvent rencontrer des difficultés financières, des difficultés d'organisation, des difficultés de réapprovisionnement, des problèmes psychologiques, des problèmes de santé.

Je rappelle que nos agents sont à votre écoute pendant les permanences du secrétariat de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi matin au samedi matin (Tél. 05 55 71 33 66). En cas d'urgence vous pouvez contacter le 06 38 35 61 29.

Les élus locaux sont à votre disposition et sont à même de vous apporter une aide personnalisée.

Le Président de la République a annoncé une ouverture progressive de ce confinement à partir du 11 mai prochain. Je dois donc, en tant que Maire de notre commune, vous demander de respecter les mesures qui seront mises en place. Ces quelques semaines seront déterminantes et votre respect du confinement jusqu'à cette date doit être absolu.

En ce qui concerne la réouverture du groupe scolaire, certains parents d'élèves nous posent des questions, c'est légitime. Cependant il est prématuré de pouvoir y répondre mais sachez que si on me demande de prendre une décision formelle, je ne donnerai mon accord que si toutes les conditions sont identifiées et les garanties prises pour que les enfants, les enseignantes et les employés communaux ne courent aucun risque pour eux et leurs familles.

Chers habitants, je compte sur vous, toute la population compte sur vous, nos aînés comptent sur vous. Gardons espoir tous ensemble pour faire de notre confinement un moment subi mais le plus heureux possible avec nos proches.

L'équipe municipale et moi-même sommes à vos côtés.

Le Maire,
Daniel LEYCURAS

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

● Des travaux d'envergure, arrêtés momentanément en raison du Coronavirus mais qui devraient reprendre le 04 mai, sont réalisés par le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (S.I.A.E.P.) SAINT SYLVESTRE - COMPREIGNAC. Ils consistent en la réalisation de l'interconnexion du réseau de Grandmont sur celui du Bourg; afin d'abandonner le captage des Sauvages. Ainsi, l'eau fournie sera de meilleure qualité.



● Les travaux d'installation d'une ventilation double flux à la cantine scolaire sont pratiquement terminés; il reste simplement à réaliser l'isolation des combles. Ainsi le taux de radon sera ramené aux normes européennes pour le bien-être des élèves et du personnel. Le coût, (avoisinant les 50.000 euros) a été pris en charge par les assurances de l'architecte et de l'entreprise après une procédure de quatre années.

● Un terrain situé en bord de route et jouxtant le groupe scolaire, a été acquis par la commune. Cet emplacement de 2813 m² peut permettre de solutionner le problème du stationnement et de la sécurité des personnes dans la rue des Ecoles notamment en période scolaire.

● Les permis de construire concernant la construction d'un hangar municipal et d'une aire de jeux (City Park) ont été validés et les travaux vont commencer prochainement.

● Un architecte du patrimoine effectue actuellement un relevé très précis de l'état de l'Eglise qui rappelons le, est, comme partout, un bâtiment dont la commune est propriétaire. Cet inventaire concerne aussi bien l'extérieur que l'intérieur de l'édifice ainsi que l'état du mobilier. Le rapport qui sera remis à la municipalité pourrait permettre de programmer les travaux plus ou moins urgents nécessaires pour maintenir le bâtiment en bon état aussi bien d'un point de vue sécuritaire que visuel.

● Certains équipements de la cuisine de la salle polyvalente ont été remplacés car vétustes. Ainsi le four à gaz a été changé pour un four électrique, de nouveaux réfrigérateurs ont été installés, les plans de travail rénovés, ce qui rend le tout plus fonctionnel.

ELECTIONS MUNICIPALES

Suite au résultat du scrutin du 15 mars dernier, les 15 sièges ont été pourvus. Les nouveaux élus procéderont dès que la loi le permettra à l'élection du nouveau Maire et des adjoints. Ces nominations devraient intervenir courant du mois de juin prochain.

ETAT CIVIL 2020

Naissances	Mariages	Décès
JEMIN TAVE Naëlle Chez Pouyaud	VALLADE Gaëlle et BONNEAU Philippe Barlette	AIT-OUAKLI Laurent Le Reclos
MARTIN Juliette, Diane Les Caires	PEYRAMAURE Clémentine et PELETTE Romain Les Prés	

VEGETAUX

BRULAGE

ATTENTION :

Recrudescence des feux de végétation

Les premiers feux de végétation, interdits pour les particuliers, ont été à l'origine de plusieurs départs d'incendie ces derniers jours dans le département de la Haute-Vienne.

MÊME EN CONFINEMENT :

LE BRULAGE DES VEGETAUX EST INTERDIT



COMPOSTAGE

Composter en période d'épidémie du Coronavirus

Il est toujours possible et même recommandé de composter ses déchets durant la période de l'épidémie.

Continuez à alimenter votre composteur avec vos bio déchets comme d'habitude, et lavez-vous les mains après. Profitez-en aussi pour faire du paillage, du mulching ou du broyage avec vos déchets verts de jardin !



Information COVID-19 : point sur la situation au 31 mars 2020

Déchèteries

A compter du mercredi 1er avril, 8 déchèteries réparties sur le territoire du syndicat rouvrent partiellement, mais exclusivement pour les professionnels et sur rendez-vous.

Il s'agit de permettre aux entreprises exerçant toujours leur activité de pouvoir déposer certaines catégories de déchets.

Pour organiser l'heure des dépôts, chaque professionnel, déjà adhérent au service Recypro, doit contacter le SYDED au **06 24 85 89 72**.



Eco-points

En lien avec la limitation des déplacements, chaque usager est invité à réduire au maximum ses apports aux éco-points et à conserver les déchets recyclables (verre, papiers, emballages) à son domicile autant que faire se peut.

Si toutefois, vous devez aller à l'éco-point, faites-le en même temps qu'un déplacement que vous effectuez par exemple pour aller effectuer des achats de premières nécessités.

Ordures ménagères (OM)

Les quatre stations de regroupement des OM que gère le SYDED sont ouvertes puisque toutes les collectes sont assurées par les communautés de communes et le SICTOM compétents.

Collecte des textiles

Afin de préserver la santé des agents, la collecte des conteneurs dédiés à la récupération des textiles, linge de maison et chaussures usagés, est suspendue sur tout le territoire du SYDED.

Les habitants sont invités à conserver leurs sacs fermés chez eux en attendant la reprise de l'activité par le Relais 23.

Et en bonus, quelques bons conseils à appliquer :

Transformer les déchets verts en ressources pour le jardin !

Avec le printemps, nos jardins retrouvent une vie végétale foisonnante offrant de nombreuses occupations aux jardiniers que nous sommes. Tontes, tailles et autres désherbages consistent à retirer de la matière que nous appréhendons à tort comme un déchet.

Pourtant, cette matière peut devenir un "or vert" quand nous le valorisons pour au final un retour au sol. En utilisant cette ressource en paillage, en compostage ou en broyant nos branches, nous donnons une vraie valeur à ce que nous considérons comme un déchet.

Profitons de cette situation si particulière pour changer nos habitudes en adoptant des solutions pratiques et éco-citoyennes !



Du civisme, rien que du civisme !

Il est important de rappeler que les mouchoirs à usage unique, les masques, les gants et autres textiles sanitaires sont à jeter dans un sac fermé destiné aux ordures ménagères ; en aucun cas, ces déchets doivent être mis avec les recyclables.

Merci également de ne pas déposer de déchets devant les déchèteries et autour des éco-points.

En cas de question, vous pouvez contacter le SYDED au **05.55.12.12.87**

Soyons tous éco-citoyens et éco-responsables en cette période difficile !